

# Révision du droit de la société anonyme

---

10 décembre 2020 (Genève, l'après-midi)

---

Séminaire récurrent  
avec mises à jour



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

## Public visé

Cette conférence s'adresse aux comptables et fiduciaires, ainsi qu'à toutes personnes soucieuses de se tenir à jour sur les nouveaux développements liés au droit des sociétés et leurs implications dans la pratique.

## Contexte et objectifs

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé la révision du droit de la société anonyme. Après de nombreuses années de discussions, la version finale du projet a été adoptée en juin 2020 et devrait entrer en vigueur en 2022.

L'objectif de la conférence est pour les participants de se familiariser aux nombreux changements à venir en lien avec le droit des sociétés. En effet, cette réforme sans précédents a notamment pour objet le nouveau concept d'augmentation/réduction de capital sous forme de marge de fluctuation du capital, la refonte du droit de l'assainissement, les quotas au sein des conseils d'administration et de la direction ainsi que la transparence dans le secteur des matières premières. La révision du droit des sociétés a également pour but la modernisation de diverses dispositions du droit de la société anonyme, tel que la tenue des assemblées générales sous la forme électronique, et le renforcement du droit des actionnaires.

En parallèle, le droit des sociétés a également été récemment modifié par la mise en œuvre des recommandations du GAFI liées à la transparence fiscale, modifiant largement le traitement des actions au porteur ainsi que la tenue du registre des bénéficiaires économiques.

Ce séminaire permettra aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires afin de se préparer aux nombreux changements qui seront engendrés par la refonte du droit de la société anonyme.

## Thèmes

- Modifications liées au capital
  - Marge de fluctuation de capital
  - Nouveautés liées aux dividendes
  - Capital en monnaie étrangère
  - Mises en œuvre des recommandations du GAFI
- Impact sur les actions au porteur
  - Annonce des ayants-droit économiques
  - Sanctions pénales y relatives
- Modifications liées à l'assemblée générale
  - Assemblées générales électroniques
  - Assemblées générales à l'étranger/multisites
- Modifications liées au conseil d'administration
  - Représentation des sexes au sein du conseil d'administration
  - Conflits d'intérêts
- Nouveau droit de l'assainissement
  - Menace d'insolvabilité
  - Nouveautés liées à la perte en capital et surendettement
- Droit des actionnaires
  - Droit aux renseignements
  - Etablissement d'un examen spécial
  - Clause arbitrale dans les statuts
- Transparence dans le secteur des matières premières
- Etat des lieux et perspectives des développements législatifs

## Responsable du séminaire

**Mona Stephenson**, LL.M., Avocate, Associée, MLL Avocats  
Mona.Stephenson@mll-legal.com

## Conférenciers

**Damiano Canapa**, LL.M. (Bruges), LL.M. (Yale), Professeur associé (Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique), Université de Lausanne

**Olivier Hari**, Professeur (Chaire de droit des sociétés et de l'entreprise), Université de Neuchâtel, avocat (Schellenberg Wittmer Ltd.)

**Mona Stephenson**, (voir ci-dessus)

**Nicholas Turin**, Dr. en droit, Chef de l'Office fédéral du registre du commerce, Berne



Mona Stephenson



Damiano Canapa



Olivier Hari



Nicholas Turin

### Date

10.12.2020 l'après-midi – Genève

### Lieu

Fairmont Grand Hotel Geneva  
Quai du Mont Blanc 19  
1201 Genève  
<https://all.accor.com/hotel/B748/index.fr.shtml>

### Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre  
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

### Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

# Votre inscription: en ligne ou par bulletin

Le plus simple est de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: [www.expertsuisse.ch/fr-ch/offre-complete-de-formation-continue](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/offre-complete-de-formation-continue).  
Vous trouverez la formation continue souhaitée en saisissant le numéro de séminaire dans le champ de recherche.

- Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
- Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse
- Membre d'un partenaire en formation continue
- Non membre

## Révision du droit de la société anonyme

- 10 décembre 2020 (Genève, l'après-midi)

Nom, Prénom

### Adresse professionnelle

Nom de la société

Complément éventuel

Rue

NPA/Localité

N° de tél. professionnel (ligne directe)

Adresse e-mail professionnelle

### Adresse privée

Rue

NPA/Localité

N° de tél. privé

Adresse e-mail privée

- Facture à l'adresse privée
- Facture à l'adresse professionnelle
- Correspondance à l'adresse privée
- Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des Conditions générales de vente (CGV) et de la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA et je les accepte. Vous trouverez les CGV et la Déclaration relative à la protection des données sur notre site Internet.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliant des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à: EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). Nos CGV et notre Déclaration de protection des données: [www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-professionnelle-agb](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-professionnelle-agb)

## Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). En particulier:

### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

### Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'inscription: sans frais  
**Annulation** après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-  
**Annulation** une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.